

LES DIFFERENCES ENTRE LA COMPTABILITE DU SECTEUR PRIVE ET DU SECTEUR ASSOCIATIF

Fiche G22TER

S'inscrire



28 et 29 juin ou
22 et 23 novembre 2027



URIOPSS IDF



2 jours (14 heures)



Adhérents : 640 euros

Objectifs pédagogiques

- Identifier les spécificités juridiques et comptables du secteur associatif
- Comprendre les principales différences de fonctionnement comptable entre une entreprise privée et une association
- Adapter les pratiques comptables selon le cadre réglementaire du CASF
- Lire, analyser et interpréter les documents comptables d'une association
- Appliquer les bonnes pratiques de gestion financières et de transparence propres au milieu associatif

Programme

La réglementation comptable :

- Règlement comptable, avis
- CASF

L'acculturation à la comptabilité associative :

- Etat d'esprit
- Changement de culture

Les différences entre une comptabilité privée et associative :

- Comptes de liaison
- Provisions spécifiques
- Suivi des subventions, fonds dédiés spécifiques/CNR (exploitation et investissement)
- Suivi des investissements, PPI
- Gestion de la trésorerie et stratégie
- Classification du compte de résultat par groupe fonctionnel
- Logique de dépenses
- Recettes en atténuation
- Produits financiers

Dialogues budgétaires / dialogues de gestion (Budget et Comptes Administratifs / EPRD et ERRD) :

- Délais de dépôt des cadres normalisés
- Comment préparer en amont ces temps d'échanges ? Quelle posture ? Quels documents à apporter ?
- Quelles stratégies à adopter ?
- Retour des arrêtés, des rapports : comment les analyser ?
- Procédure contradictoire : comment l'activer ?

Affectations de résultats (Comptes Administratifs / ERRD) :

- Enjeux
- Comment les suivre ? Quels outils
- Comment passer les écritures comptables d'affectation de résultat ?
- Comment préparer les propositions d'affectations de résultats ? Quels outils ?
- Quelles stratégies à adopter face aux tarificateurs ?
- Quel lien avec le Conseil d'Administration ?

Contrôle de gestion dans une association :

- Enjeux
- Quelles approches ?

Public

Tout salarié ou bénévole qui « débarque » dans le secteur associatif et ayant une base comptable : aides-comptables, comptables, responsables comptables, chefs comptables, directeur administratif et financier.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation, deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier ou dématérialisé. Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenant

Pheth KOULOURLATH formatrice en comptabilité et collaboratrice de l'Uriopss IDF.

Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.
Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.

V1 janvier 2026